

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 11

Rubrik: Notes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nombre total des membres est sommairement indiqué dans le rapport par 5 millions. Le rapport se fait sur la composition de cet effectif. Nous ne savons de même pas comment ces membres ont adhéré aux syndicats. Mais nous obtenons quelques éclaircissements à ce sujet en lisant les rapports de chaque syndicat. La Fédération des ouvriers des professions polygraphiques est sans doute la plus intéressante, parce qu'en Russie comme ailleurs cette profession est la mieux organisée. D'après la *Wserossijsky Petschatschnik*, ce syndicat comptait en juin 1921 87,523 membres (59,401 hommes, 26,204 femmes et 1915 jeunes gens); en mai 1922, par contre, il n'y avait plus que 51,727 membres (35,279 hommes, 12,379 femmes et 4069 jeunes gens). L'*Ekonomitscheskaja Shisnj* du 8 octobre rapporte aussi que le congrès des ouvriers du textile de la Russie a eu lieu le 8 octobre à Moscou. Il ressort de ce rapport que cette fédération comptait le 1er juillet 1921 un effectif de 434,631 membres; au 1er juillet 1922, il était tombé à 388,079 membres. Et cela dans une fédération qui, selon les paroles de Trotzki au congrès, «est le premier anneau dans une longue chaîne qui unit les paysans aux ouvriers».

Toute la discussion du congrès tourna en général autour d'une seule question: Que doivent faire les syndicats, que doit faire l'Etat, pour intensifier le travail, la productivité des ouvriers? Nous ne voulons pas entrer dans les détails. Ce que font les syndicats, les comités des fabriques, l'Etat communiste pour procurer aux ouvriers une vie plus humaine, est indiqué dans l'article d'un certain S. Girins, paru dans le numéro du 17 août de l'organe officiel du soviet central des syndicats, le *Trud*. Notre homme écrit textuellement ce qui suit sous le titre «Un petit calcul basé sur l'expérience»:

«L'autorité de la fédération n'est que peu relevée par la dépendance matérielle des fédérations aux organes économiques. Autrefois, les syndicats vivaient aux frais de l'Etat et leur activité comme fonctions de l'Etat était compréhensible. Mais, maintenant que l'on a donné l'ordre aux fédérations d'entreprendre la lutte contre les abus du bureaucratisme des «économistes», elles sont entièrement sous la dépendance de ceux-ci. Dans certaines localités, les relations avec les organes économiques sont restreintes à un minimum. L'ouvrier ne vit pas seulement de pain, il lui faut aussi avoir un logement, des meubles, du bois sec, des chaussures et des denrées coloniales. La nécessité oblige à avoir recours aux «inscriptions». Et si l'on a pu rendre service au directeur, la liberté d'action de la fédération est supprimée; psychologiquement, ce développement est compréhensible: Les économistes, sûrs de leur puissance, dictent leur volonté aux fédérations dépendantes. L'exemple du trust du coton Bogorodsko-Schetschelkow, qui abrogea de sa propre autorité les décisions des syndicats, est suggestif. Quelques économistes (à Frjanow) dictent leurs ordres au comité de fabrique; d'autres (transformation électrique) prescrivent que le comité de fabrique doit être chassé; d'autres encore (manufacture Gluchow) emploient les cotisations des membres pour leurs entreprises, etc.»

Les abus les plus formidables se font valoir dans l'administration, dans les questions de l'engagement, du congédiement et du déplacement des ouvriers. «La force règne en maîtresse ici. Non seulement les spécialistes (les directeurs officiels des entreprises), mais aussi n'importe quel petit contremaître est devenu le Dieu, le tsar, des ouvriers qui lui sont confiés. Et l'abrogation des paragraphes relatifs aux offices de salaire et de conflits, prévoyant le droit des ouvriers d'exprimer leur avis lors d'engagement, de congédiement et de déplacement, ainsi que la circulaire numéro 22 de la M. G. S. P.

S., qui ordonne l'exécution de ces nouvelles mesures, ont entièrement brisé la résistance des comités de fabrique contre cette résurrection de l'absolutisme du patronat. Les offices de salaire et de conflits ont désormais comme tâche unique la solution de litiges, et non pas, comme précédemment, celle de les éviter. Et il est bien rare que les ouvriers s'adressent à cet office; ils préfèrent aller chez le contremaître, le spécialiste, le directeur — attendent une semaine, deux semaines, un mois, jusqu'à ce que ceux-ci aient pitié d'eux.»

Telles sont les choses qui se passent en Russie, voilà les conditions matérielles sous lesquelles l'ouvrier russe travaille et vit. Le congrès syndical n'a pas dit un seul mot sur la possibilité de supprimer ces maux. Au contraire, il a forgé de nouvelles chaînes pour les travailleurs, il les a livrés sans défense aux nouveaux exploitants, aux capitalistes communistes. L'ouvrier russe doit travailler sans cesse pour que l'on puisse arranger des courses de chevaux à Moscou, pour que les vins les plus chers, les mets les plus délicats ne cessent d'orner la table des dirigeants communistes. *ik.*

Suède. Le congrès de l'Union syndicale suédoise s'est tenu fin août à Stockholm. Les fédérations adhérentes étaient représentées par 250 délégués. Mertens, de la F. S. I., prit part au congrès. Une proposition demandant que les communistes soient invités fut repoussée.

Le rapport d'activité des années 1917/1921 fut adopté par 166 contre 77 voix. Le 30 % des membres étaient chômeurs en avril 1922. Pendant les quatre années de rapport, on dépensa 10,587,578 couronnes pour le secours de chômage, dont 7,944,412 en 1921. L'effectif des membres s'est accru à 300,221, dont 25,701 femmes. Tous les fonctionnaires de l'Union syndicale furent réélus.

Une résolution de protestation contre les persécutions des socialistes révolutionnaires en Russie fut adoptée à une grande majorité, de même une résolution protestant contre l'emprisonnement, en Amérique, de Suédois qui ont lutté pour la liberté. Au sujet de la modification de la forme d'organisation on accepta la proposition suivante:

Les ouvriers d'une ou de plusieurs entreprises de la même industrie ou profession forment dans chaque localité une association syndicale (groupe local), qui se joint aux associations (groupes locaux) semblables d'autres localités en une fédération nationale, qui sera organisée conformément à la décision du congrès. Ces fédérations nationales constituent l'Union syndicale.



NOTES

Sur le sentier de la neutralité. Le professeur Laur prend dans le *Journal des paysans* vigoureusement position contre un pasteur qui recommande la création de sociétés paysannes «chrétiennes». Laur est d'avis que les intérêts des paysans ne peuvent être sauvegardés que par une organisation économique indépendante. Nous sommes à cet égard entièrement d'accord avec lui et nous confirmons par expérience qu'un dommage infini est résulté pour le mouvement ouvrier de la scission par religions et partis. On comprendra donc pourquoi l'Union syndicale refuse de reconnaître comme organisations ouvrières ces «syndicats» religieux et politiques. Ces soi-disant «syndiqués» démontrent journallement la justesse de notre attitude.

C'est ainsi que nous lisons dans le *Gewerkschaffer*, l'organe des syndicats chrétiens, sous le titre «La conversion des employés de la poste à l'Union syndicale

socialiste»: «Le voile de la neutralité est tombé et chacun sait maintenant à quoi s'en tenir. Nous verrons si les nombreux débonnaires, qui ont toujours cru que la fédération resterait neutre, auront le courage de tirer la conséquence de cette décision.»

Nous ne doutons pas que les démembreurs des syndicats de ce camp-là feront les plus grands efforts pour attirer une partie des postiers dans leurs rangs, sans s'occuper si les intérêts des employés de la poste en seront préjudiciables ou non.

L'existence de la «Fédération suisse des ouvriers et employés évangélistes» démontre d'ailleurs ce qu'il faut penser de la neutralité des chrétiens. Les membres de cette fédération craignent d'endommager leur foi évangélique en se joignant aux «catholiques». Ils croient devoir mener la lutte pour une existence convenable uniquement sous l'étendard «évangéliste». Les uns sont donc «neutres» selon le système catholique, les autres selon le point de vue évangélique. L'organisation évangéliste crut qu'il était nécessaire d'envoyer un communiqué à la presse bourgeoise, dans lequel elle souligne expressément combien elle est inoffensive (pour les patrons). Elle déclare qu'elle n'est pas une organisation de lutte. Qu'elle ne s'oppose pas au capitalisme dans les limites de la morale et de la religion. Qu'elle voulait que chacun en particulier, ainsi que les groupements d'intéressés, se placent dans la vie économique d'une manière plaisante à Dieu. Le syndicat évangéliste ne veut pas être un parti politique.

Si ce programme était pris au sérieux et appliqué pratiquement, il faudrait qu'il ait comme condition initiale tout au moins la création de fédérations patronales évangélistes ayant les mêmes buts. A quoi seraient alors évangélistes d'être agréables à Dieu, si le capitalisme ne s'approprie pas la même vertu?

Les évangélistes peuvent apprendre journalement que, dans la pratique, les patrons ne s'intéressent aucunement à leur conception. Aussitôt qu'ils présenteront des revendications, si légitimes soient-elles, ils seront obligés de lutter pour les faire aboutir. Ils seront obligés d'utiliser la presse, d'avoir recours aux mises à l'interdit et aux grèves pour atteindre leur but, tout comme leurs frères de travail qui ne sont pas évangélistes. N'est-ce pas là une lutte de classe? Nous nous rappelons d'ailleurs les pourparlers que nous avons eus avec les patrons et au cours desquels les patrons rirent aux dépens du représentant des évangélistes quand celui-ci leur expliqua leur système qui a le don de plaire à Dieu.

Et à quoi en est la lutte du patronat contre la semaine de 48 heures, dans laquelle les évangélistes veulent se placer à nos côtés? N'est-ce pas là une lutte de classe? Vraiment, si les syndicats évangélistes veulent sérieusement s'efforcer à obtenir des conditions d'existence meilleures pour les ouvriers, ils ont perdu le droit à l'existence, car alors leurs membres nous appartiendront.

Un troisième groupe «neutre», la Fédération «des ouvriers suisses libres», se fait remarquer de temps à autre. Cette fédération est un appendice du parti radical; ce seul fait documente suffisamment sa «neutralité».

Ce serait lui faire trop d'honneur que s'occuper d'elle. Elle est connue chez les ouvriers comme association de «jaunes» et institution de bureau de placement de briseurs de grève. Il est d'ailleurs très caractéristique que les facultés «catholiques» et «évangéliques» ont des relations de cartel avec ces protégés notoires du patronat.

Constatons encore que l'Union syndicale suisse ne prétend pas être une organisation «neutre». L'église

peut être neutre, l'Etat doit être neutre. Un tiers peut observer la neutralité dans un litige où deux autres se disputent. Nous, par contre, si nous tenons strictement à notre «autonomie», nous ne pouvons cependant nous désintéresser de la grande lutte économique où nous sommes engagés en tant que partie. L'Etat fait les lois formant la base de la société. Une influence sur la politique est donc nécessaire pour faire valoir des intérêts économiques. C'est ce que pratiquent actuellement la Ligue des paysans, la Société des arts et métiers, les employés à traitement fixe, les chrétiens, les évangélistes et les jaunes.

Si nous repoussons modestement le qualificatif d'organisation «neutre», nous tenons d'autant plus à «l'autonomie stricte» de l'Union syndicale suisse et à notre indépendance absolue de n'importe quel parti politique. L'Union syndicale suisse a des relations amicales avec les organisations ouvrières qui, par leurs représentants aux Chambres fédérales, défendent les intérêts des syndicats, ce que ne fait aucun parti bourgeois, tout comme la Ligue des paysans est en bons termes avec les divers partis paysans et bourgeois qui sauvegardent au Parlement ses intérêts. Ce qui est permis à l'un, l'est aussi à l'autre.



Bibliographie

Schweizerischer Notizkalender 1923. Nous avons un agenda portant ce titre. Nous le recommandons aux camarades de langue allemande. Bien fait et très pratique, il contient une foule de renseignements utiles. Il coûte 2 fr. et sort de la maison d'édition Büchler & Cie., à Berne.



Situation du chômage à fin septembre 1922

Industries	Chômeurs		Secourus
	total	partiels	
Alimentation et boissons . . .	1,922	2,003	531
Vêtement et cuir . . .	658	55	221
Bâtiment et peinture . . .	8,417	308	1,096
Bois et verre . . .	1,109	188	373
Textile . . .	4,036	9,061	2,386
Arts graphiques et papier . .	650	235	245
Métallurgie, électricité . .	6,216	7,079	2,583
Horlogerie, bijouterie . .	9,060	2,509	4,902
Commerce . . .	2,909	8	1,229
Hôtels, cafés, pensions . .	1,019	—	—
Autres professions . . .	3,512	1,387	570
Personnel sans connaiss. prof.	10,004	519	2,660
Total pour la Suisse	49,512	23,352	16,796
Total juillet 1922 . . .	52,180	28,279	19,078
» avril 1922 . . .	81,868	39,249	41,013
» février 1922 . . .	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921 . . .	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921 . . .	74,238	59,835	39,072
» août 1921 . . .	63,182	74,309	33,782
» juin 1921 . . .	54,650	80,037	31,276
» avril 1921 . . .	47,949	95,374	27,280
» février 1921 . . .	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920 . . .	17,623	47,636	6,045